

GUIDE PRATIQUE POUR LES ALLOCATAIRES DU RSA



Collectif de **LA HUPPE**

*Collectif citoyen d'expression et de
défense des droits des personnes
vivant en situation de précarité
dans la Drôme*



Pourquoi un Collectif de *La Huppe* dans La Drôme ?



AequitaZ a cheminé depuis 2014, dans le cadre des groupes Boussole, avec des personnes qui vivent parfois leur rendez-vous avec leur référent RSA (ou conseiller pôle emploi) comme une épreuve. Ce jeu de dupes - c' est à dire une situation où l'on ne se parle pas franchement - peut aboutir à une situation où des personnes ne sont plus en capacité de décider ce qui est bon pour elles-mêmes. Face aux conséquences d'une augmentation de la pauvreté, nous avons décidé de contribuer, avec le Collectif de la Huppe, à ce que chacun puisse plus librement choisir les contours de son projet et recevoir un revenu lui permettant de survivre dignement.

Ce que dit la Loi sur le RSA



La loi sur le RSA s'appuie sur la signature d'un contrat entre le Département et l'allocataire « *librement débattu énumérant leurs engagements réciproques en matière d'insertion professionnelle* » Art.L. 262-35. La loi prévoit également l'existence d'une instance nommée équipe pluridisciplinaire qui s'occupe des réorientations mais aussi des suspensions ou réductions de versement de l'allocation :

- en cas de non-présentation à une ou plusieurs convocations
- en cas de fraude ou refus de contrôle
- si « *les engagements inscrits dans le contrat d'engagements réciproques (CER) ne sont pas respectés par le bénéficiaire* ».

Nous nous opposons à ce dernier motif de sanction, fruit d'incompréhensions et passant sous silence une responsabilité partagée sur les conditions dans lesquelles sont discutés, négociés, décidés les engagements inscrits dans le CER.

La loi précise que « *cette suspension ne peut intervenir sans que le bénéficiaire, assisté à sa demande par une personne de son choix, ait été mis en mesure de faire connaître ses observations aux équipes pluridisciplinaires* ».

6 clés pour sortir du jeu de dupes dans la relation avec votre référent ou votre conseiller



- **Vous avez des droits. Les connaître est un atout.**

Référez-vous aux sites internet ou à des associations et institutions qui peuvent vous renseigner.

- Sur le RSA : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775>

- Sur l'assurance chômage (Pôle Emploi) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14926>

- Sur le dispositif RSA en Drôme : <https://www.ladrome.fr>

- **Préparer son entretien** avec des proches ou les personnes ou associations qui vous accompagnent. Formuler vos idées, vos arguments une première fois à haute voix vous permettra de mieux dire ce que vous souhaitez, ce que vous êtes prêts à faire et ce dont vous auriez besoin lors de la rencontre.

- Pour bien vous comprendre avec votre référent ou votre conseiller, vous aurez besoin **d'exposer pleinement votre situation, d'exprimer ce qui vous tient à coeur et ce qui vous bloque**. Vous pourrez choisir le type d'accompagnement qui vous convient. Sachez également que l'entretien est confidentiel et que vous n'avez pas l'obligation de tout partager.

- **Votre référent ou conseiller est à votre écoute et a pour mission de vous aider**. Si vous vous sentez en confiance avec lui, vous pourrez poser des questions sur ce qui n'est pas clair pour vous, exprimer vos doutes et cherchez ensemble des solutions aux problèmes que vous rencontrez. Si vous ne vous sentez pas en confiance avec votre référent ou conseiller, vous pouvez faire une demande écrite pour changer d'interlocuteur. Notre collectif peut aussi être à votre écoute et vous conseiller.

- **Essayer de bannir les mots et comportements qui peuvent blesser ou durcir la relation**. Vous pourrez alors inciter votre référent ou conseiller à éviter les injonctions comme « il faut » ou « vous n'avez qu'à » s'il en formule.

- **A l'issue de la rencontre, si nécessaire demandez du temps pour relire le contrat ou la conclusion de l'entretien avec votre conseiller**. Demandez-lui de reformuler si vous ne comprenez pas une phrase ou de modifier des éléments qui ne vous conviennent pas à la relecture. Trouvez le bon tempo, celui qui vous convient.

Le Collectif de la Huppe en pratique



Nous sommes un groupe de citoyens et de professionnels réunis au sein du collectif de la Huppe par l'association AequitaZ. Notre collectif a pour objectif de défendre les droits des personnes vivant en situation de précarité dans la Drôme.

Si vous souhaitez nous soumettre une situation que vous jugez injuste, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : lahuppe@aequitaz.org

Si vous êtes convoqué-e à une équipe pluridisciplinaire, vous pouvez appeler le numéro suivant : 06.61.88.20.76. Nous vous proposerons :

- Une rencontre individuelle pour faire connaissance
- Une présence à vos côtés pour vous épauler avant et/ou pendant la rencontre

N'hésitez pas à nous contacter !



Artisans de Justice sociale

www.aequitaz.org

contact@aequitaz.org



Le travail d'enquête et de création du collectif de la Huppe a été mené en 2019 avec le soutien de

